



Livret d'Accueil 2025

Ensemble créons des impacts positifs

Cette proposition est protégée par des droits d'auteur.
Toute reproduction, diffusion ou exploitation de son
contenu, total ou partiel, sans l'autorisation écrite de
l'auteur, est strictement interdite.

© Monika Gosgnach. Tous droits réservés



Bienvenue en formation

Chers stagiaires,
Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre formation. Vous avez pris une excellente décision en choisissant de vous former avec nous, et nous sommes impatients de vous accompagner dans votre parcours d'apprentissage.

+ **Transparence**

+ **Ethique et déontologie**

+ **Dialogue et écoute**

+ **Responsabilité**

La Philosophie de Di'verse

Mon engagement envers vous



Responsabilité et intégration de la RSE dans la gouvernance



Transparence et communication honnête, ouverte



Éthique, intégrité et respect des normes morales et légales



Dialogue avec les parties prenantes



Redevabilité de nos engagements RSE

Qui Suis-je ?

Vision

Durant mes 25 années d'activité salariée, je me suis engagée dans des organisations avec une forte culture d'entreprise et des valeurs partagées. Mon équation personnelle et professionnelle me conduit aujourd'hui à développer une activité priorisant les valeurs humaines.

Mission

La RSE n'est ni politiquement, ni culturellement, ni socialement neutre. Mon but est de soutenir et valoriser l'engagement des entreprises sur des considérations éthiques et sociales, telles que la prise en compte des nouveaux rapports au travail ou encore la qualité de vie au travail.

Objectifs

Je propose des services sur le volet humain de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en accompagnant le développement de compétences des salariés dans une démarche inclusive et en formant les dirigeants à la prise en compte de ces aspects dans leur stratégie d'entreprise.



Notre Accompagnement

Ces principes reflètent notre engagement à créer un environnement d'apprentissage dynamique et personnalisé, où chaque personne trouve un sens et une valeur ajoutée à sa formation.

- **Pourquoi apprendre** : À Di'verse, nous expliquons l'importance de chaque formation, en mettant en lumière les avantages personnels et professionnels pour nos stagiaires.
- **Expérience valorisée** : Nous reconnaissons la richesse de l'expérience individuelle et l'intégrons dans le processus d'apprentissage, permettant à chacun de contribuer et d'enrichir le groupe.
- **Responsabilité personnelle** : Nous encourageons nos stagiaires à prendre en charge leur formation, renforçant leur engagement et leur responsabilité.
- **Apprentissage pratique** : Nos formations sont conçues pour fournir des solutions pratiques aux défis immédiats, rendant l'apprentissage directement applicable au travail.
- **Formation ciblée** : Nous ciblons les problèmes spécifiques rencontrés par les stagiaires, ce qui rend la formation plus pertinente et motivante.
- **Développement personnel** : Nous aidons les stagiaires à voir comment la formation peut contribuer à leur croissance personnelle et professionnelle, favorisant une motivation durable.

Pour garantir l'excellence de votre parcours, nous adoptons une approche rigoureuse d'évaluation articulée autour de 2 moments clés : avant (ex-ante) et après (ex-post) votre formation.

Avant la Formation :

- Définition des Objectifs : Nous déterminons ensemble les compétences et connaissances que vous allez développer.
- Collecte de Données : À travers questionnaires ou entretiens, nous évaluons votre niveau actuel pour personnaliser votre expérience d'apprentissage.
- Planification : Les activités d'évaluation sont planifiées en amont pour préparer au mieux votre formation.

Après la Formation :

- Évaluation des Acquis : Nous mesurons l'atteinte des objectifs fixés et l'acquisition des compétences.
- Collecte de Données : Des outils similaires à l'évaluation ex-ante sont utilisés pour apprécier vos progrès.
- Amélioration : Vos retours sont précieux pour évaluer l'efficacité de la formation et continuer à l'améliorer.

Cette démarche vise à assurer que chaque formation que vous suivez soit en parfaite adéquation avec vos besoins et contribue de manière significative à votre développement professionnel.



Nos pratiques évaluatives



Règlement Intérieur

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les apprenants, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux apprenants :

- ·D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de formation
- ·De se présenter aux formations en état d'ébriété
- ·De diffuser, modifier, commercialiser les supports de formation
- ·D'interrompre la formation sans motif

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'un signalement à l'employeur de l'apprenant pour sanction et suites à donner.

Article 4 : Représentation des apprenants

Lorsqu'une formation a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les apprenants sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un procès-verbal de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des apprenants font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprenants dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Règlement Intérieur



Règlement Intérieur

Article 6 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 7

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire (avant toute inscription définitive) ou remis au stagiaire (avant toute inscription définitive) dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle.

Informations pratiques

Responsable pédagogique

Monika GOSGNACH

E-mail

monika@di-verse.fr

Site Web

www.di-verse.fr

Numéro de téléphone

07 78 28 16 17

Pour toute réclamation, vous pouvez nous adresser un courriel à contact@di-verse.fr



LinkedIn

<https://www.linkedin.com/in/monika-gosgnach-b3955011a/>



Facebook

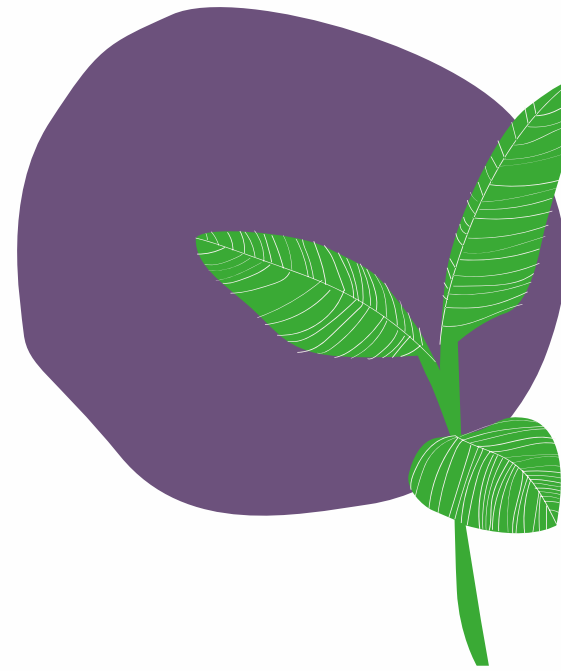
<https://www.facebook.com/people/Diverse-Innovation-Sociale/61555407175517/>



Instagram

<https://www.instagram.com/diverseauv/>





Soyez le changement que vous voulez
voir dans le monde.

GANDHI

